

NOTIFICATION DES VOLS - GÉNÉRALITÉS

Introduction

Le portail [AlphaTango](#) permet de réaliser les notifications de vol suivantes, qui sont rendues obligatoires par la réglementation française applicable¹ :

Type de vol	Catégorie d'opération	Destinataire
Vols en vue du télépilote d'un UAS de plus de 900 grammes dans une zone d'entraînement ou de manœuvre militaire (pendant les horaires d'activité). Note : l'obligation de notification ne s'applique pas lorsque l'aéronef évolue dans le cadre d'une activité pour laquelle une localisation a été établie.	Toutes	Ministère des Armées
Vols hors vue du télépilote	Hors cat. ouverte ou association	Préfecture du lieu du vol
Vols en zone peuplée (c'est-à-dire à proximité d'une agglomération ou d'un rassemblement de personnes)	d'aéromodélisme	

Catégories d'opération

Les différents régimes de vol sont :


- La catégorie « ouverte » de la réglementation européenne : voir le guide de la [catégorie ouverte](#),
- La catégorie « spécifique » de la réglementation européenne : voir le guide de la [catégorie spécifique](#) (cette catégorie comprend les scénarios standard nationaux – jusqu'en décembre 2025 –, les scénarios standard européens – à partir de décembre 2023 –, les autorisations d'exploitation, les certificats allégés d'exploitant d'UAS)
- La catégorie « certifiée » de la réglementation européenne
- Les vols au sein d'une association d'aéromodélisme : voir le guide des [associations d'aéromodélisme](#)
- Les scénarios standard nationaux ou les autorisations spécifiques, pour les missions exclues du champ d'application de la réglementation européenne (voir le guide de la [catégorie spécifique](#))


Pour plus de détails sur les exigences applicables et sur le sens de « en vue du télépilote », « agglomération », « rassemblement de personnes », « zone d'entraînement ou de manœuvre militaire » etc. consultez les guides mentionnés ci-dessus.

Vols en agglomération en catégorie ouverte ou au sein d'une association d'aéromodélisme


Les vols dans l'espace public en agglomération sont interdits en catégorie ouverte ou en association d'aéromodélisme (sauf éventuellement dans des zones spécialement autorisées par la préfecture).

Les vols dans l'espace privé sont possibles, avec l'accord du propriétaire et sous réserve d'adapter la vitesse et la hauteur de vol pour éviter tout crash dans l'espace public. Dans ce cas, une notification préalable à la préfecture n'est pas requise.

 L'obligation de notification ne concerne que les vols sur le territoire français ; à l'étranger, c'est la réglementation locale qui s'applique.

 AlphaTango ne permet pas l'obtention des autorisations complémentaires éventuellement nécessaires. Notamment :

- vols de nuit hors espace aérien ségrégué : dérogation préfectorale (à obtenir séparément),
- vols à proximité d'un aéroport ou dans un espace aérien contrôlé ou réglementé : autorisation du gestionnaire de la zone (à obtenir séparément).

 Il n'est pas possible d'utiliser le portail AlphaTango pour notifier un vol à la préfecture des Alpes-Maritimes, qui impose l'utilisation de la procédure <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-de-survol-drone-scenario-s3-pref06>

¹ Articles 5 et 6 de l'[arrêté du 3 décembre 2020](#) relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

Sous-traiter la notification des vols à un délégataire

Par défaut, un exploitant notifie ses propres vols via AlphaTango en se connectant sur le portail et en saisissant ses notifications. Mais, AlphaTango permet également à un exploitant de déléguer à un ou plusieurs tiers le soin de réaliser les notifications de vol en son nom.

Il faut pour cela que ce tiers :

- dispose d'un compte dans AlphaTango,
- ait obtenu de la DSAC un numéro de délégataire de la forme DEL[numéro].

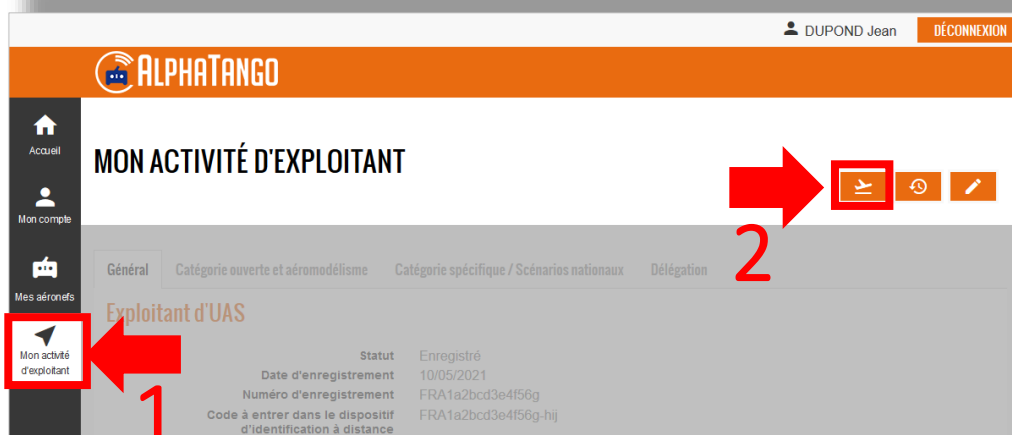
Voir la fiche [Notification des vols – délégations](#).

API

Il existe une API qui permet de procéder aux notifications de vol sans passer par le portail web AlphaTango. Afin d'obtenir les spécifications de l'API et les modalités de test, vous pouvez contacter la boîte fonctionnelle assistance-alphatango@aviation-civile.gouv.fr. Toute personne qui utilise l'API doit en informer la DSAC sur cette boîte fonctionnelle, afin d'être tenue informée des évolutions des spécifications.

Menu Mes notifications de vol

Depuis la rubrique **Mon activité d'exploitant**, cliquez sur le bouton  (Mes notifications de vol) :



Le screenshot montre l'interface utilisateur d'AlphaTango. En haut à droite, on voit 'DUPOND Jean' et 'DÉCONNEXION'. Le titre principal est 'MON ACTIVITÉ D'EXPLOITANT'. À gauche, une barre de navigation contient 'Accueil', 'Mon compte', 'Mes aéronefs' et 'Mon activité d'exploitant' (surligné avec un rectangle rouge et un '1'). À droite, une barre d'actions contient un bouton 'Mes notifications de vol' (surligné avec un rectangle rouge et un '2'), un bouton 'Actualiser' et un bouton 'Ajouter'. En dessous, on voit 'Exploitant d'UAS' et des informations personnelles.

Sont listés sur cette page les vols déjà notifiés.



Le screenshot montre la page 'MES NOTIFICATIONS DE VOL'. En haut à droite, on voit 'DUPOND Jean' et 'DÉCONNEXION'. Le titre principal est 'MES NOTIFICATIONS DE VOL'. À gauche, une barre de navigation contient 'Accueil', 'Mon compte', 'Mes aéronefs' et 'Mon activité d'exploitant'. Une barre d'actions contient un bouton '+'. Une alerte orange est affichée : 'ATTENTION: ce module ne concerne que les notifications à l'intention des préfectures (vols en zone peuplée) ou du ministère des Armées (vols d'aéronefs de plus de 900 g dans les zones de manoeuvre et d'entraînement militaires et tous les vols hors vue). Il ne permet pas l'obtention des autorisations complémentaires éventuellement nécessaires : - vols de nuit hors espace aérien ségrégué : dérogation préfectorale (à obtenir séparément) - vols à proximité d'un aérodrome ou dans un espace aérien contrôlé ou réglementé : autorisation du gestionnaire de la zone'. En dessous, un tableau liste les vols déjà notifiés.

SAISIE	DÉBUT DU VOL	FIN DU VOL	TYPE DE VOL	COMMUNE	DESTINATAIRE	OPÉRATION	
✓	16/06/2021 à 10:00	17/06/2021 à 11:00	EV HZP	73230 - Les Deserts	Armées	Catégorie ouverte et associations d'aéromodélisme	+
✓	01/06/2021 à 07:00	30/06/2021 à 18:00	HV polyg	31400 - Toulouse	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité, LUC	✕ ✎ +
✓	28/05/2021 à 10:00	04/06/2021 à 14:00	HV polyg	75013 - Paris	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité, LUC	+
	28/05/2021 à 10:00	04/06/2021 à 14:00	HV polyg	75013 - Paris	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité, LUC	+
✓	26/05/2021 à 09:00	27/05/2021 à 13:00	S2	73230 - Les Deserts	Armées	Scénarios standard nationaux	+

Notifier un nouveau vol

Depuis la liste des vols déjà notifiés, cliquez sur (Nouvelle notification de vol).



Pour notifier un vol :

- en catégorie ouverte ou au sein association d'aéromodélisme (notification au ministère des armées d'un vol en vue du télépilote d'un UAS de plus de 900 grammes dans une zone d'entraînement ou de manœuvre militaire) : veuillez consulter [cette aide en ligne](#),
- dans les autres cas : veuillez consulter [cette aide en ligne](#)

Consulter une notification de vol

Depuis la liste des vols déjà notifiés, cliquez sur la ligne d'un vol pour afficher la notification en consultation.





Cliquez sur Mes notifications de vol pour revenir à la liste des vols :



Modifier une notification

Depuis la liste des vols déjà notifiés, cliquez sur l'icône désirée sur la ligne du vol à modifier.

SAISIE	DÉBUT DU VOL	FIN DU VOL	TYPE DE VOL	COMMUNE	DESTINATAIRE	OPÉRATION		
✓	16/06/2021	17/06/2021 à 10:00	17/06/2021 à 11:00	EV HZP	73230 - Les Deserts	Armées	Catégorie ouverte et associations d'aéromodélisme	+
✓	01/06/2021	30/06/2021 à 07:00	30/06/2021 à 18:00	HV polyg	31400 - Toulouse	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité	🗑️ ✎️ +



- Cliquez sur  pour annuler une notification.
- Cliquez sur  pour ouvrir la notification en mode édition.

Modification = annulation + nouvelle notification

Après enregistrement des modifications, la notification précédente est annulée* et la nouvelle notification est enregistrée comme une nouvelle notification**.

* dans le cas d'une notification en préfecture, un courriel d'annulation est envoyé à la préfecture

** dans le cas d'une notification en préfecture, un nouveau courriel de notification est envoyé à la préfecture

Si les icônes  et  sont masquées, c'est que les règles de préavis ne permettent plus de modifier la notification.

Jusque quand est-il possible de modifier une notification ?

Dans le cas d'une notification au ministère des Armées :


- Si le début des vols a été déclaré le jour J avant 8h du matin : la notification peut être éditée jusqu'au jour J-1 à 14h.
- Si le début des vols a été déclaré le jour J entre 8h du matin et 14h : la notification peut être éditée jusqu'au jour J à 6h du matin.
- Si le début des vols a été déclaré le jour J après 14h : la notification peut être éditée jusqu'au jour J à 12h.

Dans le cas d'une notification à la préfecture :

La modification doit normalement être réalisée en respectant le préavis de 5 jours ouvrables* pleins** mais il est possible, **avec l'accord de la préfecture**, de modifier la notification jusqu'au jour et à l'heure de début de vols (notamment si la modification est à la demande de la préfecture).


* c'est-à-dire hors dimanche et jours férié

** c'est-à-dire sans compter le jour de la notification et le premier jour des vols

Dans la liste des vols, les notifications annulées ou remplacées apparaissent sans  et grisées :

SAISIE	DÉBUT DU VOL	FIN DU VOL	TYPE DE VOL	COMMUNE	DESTINATAIRE	OPÉRATION		
✓	16/06/2021	17/06/2021 à 10:00	17/06/2021 à 11:00	EV HZP	73230 - Les Deserts	Armées	Catégorie ouverte et associations d'aéromodélisme	+
✓	01/06/2021	30/06/2021 à 07:00	30/06/2021 à 18:00	HV polyg	31400 - Toulouse	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité, LUC	🗑️ ✎️ +
✓	28/05/2021	04/06/2021 à 10:00	04/06/2021 à 14:00	HV polyg	75013 - Paris	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité, LUC	+
	28/05/2021	04/06/2021 à 10:00	04/06/2021 à 14:00	HV polyg	75013 - Paris	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité, LUC	+
✓	26/05/2021	27/05/2021 à 09:00	27/05/2021 à 13:00	S2	73230 - Les Deserts	Armées	Scénarios standard nationaux	+

Notifier un nouveau vol équivalent (duplication)

Depuis la liste des vols déjà notifiés, cliquez sur l'icône  sur la ligne du vol à dupliquer.

SAISIE ✓	DÉBUT DU VOL	FIN DU VOL	TYPE DE VOL	COMMUNE	DESTINATAIRE	OPÉRATION	
✓	16/06/2021	17/06/2021 à 10:00	17/06/2021 à 11:00	EV HZP	73230 - Les Deserts	Armées	Catégorie ouverte et associations d'aéromodélisme 
✓	01/06/2021	30/06/2021 à 07:00	30/06/2021 à 18:00	HV polyg	31400 - Toulouse	Préfecture	Autorisation ou certificat de l'autorité, LUC 

Un nouveau formulaire de notification s'ouvre alors, pré-rempli avec les données de la notification dupliquée. Il ne vous reste plus qu'à modifier les informations comme de besoin.

La notification initiale qui a été dupliquée n'est pas modifiée.